Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260206-D152026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 6 FEVRIER 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

Date de la convocation : le 30 janvier 2026

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT, M. LACHIVER, Mme KERHOUSSE – Adjoints au Maire, Mesdames COBIGO, COMMAULT, C. CORRE, COURTIN, LOYER, SABLE, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX.

Absent excusé : Monsieur Jean-Pierre MONNIER

Pouvoir avait été donné par : Monsieur MONNIER à Monsieur LE GOFF

Secrétaire de Séance : M. Pascal BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 15/2026
RAPPORT D'ACTIVITE 2024 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Monsieur le Maire fait savoir, qu'en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Guingamp Paimpol Agglomération a présenté le 25 novembre 2025 au conseil d'agglomération, le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif sur son territoire.

Chaque élu municipal a été destinataire d'un exemplaire du rapport annuel. Il est également consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport 2024 du service public d'assainissement collectif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,

Pascal BONNEAU.